



**Syndicat Unique du Bâtiment
CNT - SUB 69**

44 rue Burdeau - 69001 Lyon

permanences : le 1er mardi du mois au local de 18h à 19h
et 3e samedi du mois au marché de Vaulx-en-Velin

Tél : 04 78 27 05 80 - www.cnt69.org

POUR UN SYNDICALISME DE COMBAT, AUTOGESTIONNAIRE ET SOLIDAIRE !

À 60 ans sur les chantiers on est déjà mort !!!

UN « DIALOGUE SOCIAL » DE SOURDS ! Travailleur du bâtiment, souviens-toi de 2003, quand en contrepartie de sa réforme, le gouvernement promettait des départs anticipés en retraite tenant compte de la pénibilité des métiers et des salariés ayant commencé à travailler tôt... En sept ans de dialogue social qu'avons nous obtenu ? La question de la pénibilité est au point mort et le durcissement du dispositif des carrières longues (allongement à 41 ans) réduit considérablement le nombre de bénéficiaires...

POUR NOUS, DANS LE BTP : Les accidents graves ou mortels sont quotidiens : en 2008, le BTP occupait 8,7 % des salariés mais recensait 18,4 % des accidents avec arrêt, plus de 9 000 incapacités permanentes par an, et plus du 1/4 des décès du régime général (155 sur 569). Une grande majorité d'ouvriers de nos professions arrive au terme de leurs carrières avant 60 ans et la terminent le plus souvent en invalidité, au chômage, en maladie ou en accident du travail.

« OÙ COMMENCE L'USURE ? AU GENOU, AU DOS, AUX POUMONS PLEINS DE POUSSIÈRES ? » Le projet de loi déposé à l'Assemblée Nationale prévoit un quota annuel de 10 000 salariés, qui pourront continuer de cesser le travail à 60 ans s'ils sont « en état de santé dégradé avec un taux d'incapacité égal ou supérieur à 20% témoignant d'une usure professionnelle constatée ». Les autres malades sexagénaires sans cause précise « constatée », relèveront d'arrêts de travail longue durée en attendant non plus 60 ans comme aujourd'hui, mais 62 ans. Et les autres valides pourtant exposés à des risques majeurs connus, comme l'amiante aujourd'hui pourront continuer à travailler, tant qu'ils ne développent pas leur maladie professionnelle avant 62 ans...

GARANTIES COLLECTIVES CONTRE DROIT INDIVIDUEL : Pour les métiers les plus usants du bâtiment, la fédération CNT-BTP/BAM revendique un départ anticipé à 55 ans, c'est-à-dire la généralisation du « service actif » existant dans le secteur public (agents d'exploitation des travaux publics), remis en cause dans l'actuel projet de loi.

MALGRÉ L'IMPASSE DU PRODUCTIVISME, IL FAUDRAIT TRAVAILLER PLUS ?! Avec la hausse de la productivité, il y a de moins en moins besoin de travail (sinon comment expliquer les millions de chômeurs ?!). Les annuités nécessaires à une retraite à taux plein sont de plus en plus inatteignables et les deux tiers des travailleurs sont déjà hors emploi à 60 ans. Le niveau moyen des retraites (-15 à 20 % depuis les réformes Balladur de 1993) va encore diminuer si la durée de cotisation est portée à 41,5 ans en 2020. Face à la diminution du montant des pensions servies, les travailleurs seront alors poussés vers les produits financiers individuels à risques, si chers au MEDEF...

DONNONS DE LA VOIX, ARRÊTONS TOUT ! Avec nos syndicats, nous devons agir au plus vite pour arrêter de nous faire voler nos revenus, distribués par les entreprises à leurs actionnaires et créanciers. Face à un patronat et un État de combat, nous devons créer un véritable rapport de force. Notre force est notre nombre et notre capacité à bloquer la production : tout ce que nous pouvons gagner (retour aux 37,5 annuités, pas de pensions inférieures au SMIC, l'indexation des pensions sur les salaires et plus largement, travailler moins pour travailler tous et vivre mieux), **nous ne l'obtiendrons que dans l'action directe des travailleurs, par la syndicalisation massive, la grève et sa reconduction !**

**Travailleur du bâtiment, rejoins le cortège du bâtiment CNT, tous unis derrière la banderole :
"A 60 ans sur les chantiers on est déjà mort"**

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 23 septembre
Départ manifestation : 10h30 Place Ambroise Courtois Lyon 8e
(Métro ligne D : Monplaisir Lumière)